

Toutes inscription à la course Duo Sibérien, course populaire, courses enfants de Feuquières  
le 23 Octobre 2021  
implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

## 1 – EPREUVE

A partir de 15 h :

Une course populaire de 4,5 km autour de Feuquières divisée en deux boucles identiques.

Une course à pied chronométrée empruntant en grande partie des sentiers non bitumés et de la route. La distance de la course en duo est d'environ 14 km.

Diverses courses enfants en fonction de leur âge. Toutes les courses se dérouleront à allure libre.

Le lieu de départ se situe à la salle polyvalente de Feuquières.

## 2 – PARTICIPATION

La course en duo et la course populaire est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de la catégorie Cadets (à partir des Minimes pour la course populaire) licencié ou non.

## 3 – COURSE EN AUTO-SUFFISANCE

Une seule zone de ravitaillement est prévue à l'arrivée.

Chaque coureur doit veiller à disposer au départ de la course de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée.

Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

## 4 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions peuvent être difficiles en octobre (vent, froid, pluie ou neige), Un bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelles sont indispensables à la réussite de cette course nature individuelle.

**La copie de la licence FFA ou UFOLEP ou un certificat médical avec la mention « Non contre-indication à la course à pied en compétition » datant de moins d'un an est exigé pour validation définitive de l'inscription. Il devra être adressé à l'organisation ou présenté le jour de la course pour prendre son dossard.**

## 5- ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux différentes courses de Feuquières (Oise) entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiée par l'organisation sur le site internet [asmjfeuquieres.e-monsite.com](http://asmjfeuquieres.e-monsite.com)

**Nous vous demandons de respecter la nature et de ne pas jeter des déchets sur le parcours. Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié. Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.**

## 6 – NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

300 personnes

## 7 – INSCRIPTION

Droits d'engagement :

Duo Sibérien 14 km : 20 € par équipe

Course Populaire 4,5 km : 6 €

Course benjamins 2800 m : 3 €

Course Poussins 1000 m : 2 €

Course d'athlé 500 m : gratuit

Les inscriptions se font sur Adéorun (fermeture le 22/10/21) ou par courrier (jusqu'au 21/10/21 cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mr Christophe SAVARY 7 rue de la plaine 60220 MOLIENS

Les paiements se font par chèque, libellé à l'ordre de l'ASMJ Feuquières.

### **ATTENTION PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE**

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté, Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

## 8 – DOSSARDS

Chaque coureur présentera une pièce d'identité avec photo ainsi que son **PASS SANITAIRE** pour récupérer son dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence sur la totalité du parcours. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

## 9 – CHRONOMETRAGE

Pas de puce électronique, départ au sifflet et temps arrêté lors du passage de la ligne d'arrivée.

## 10 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers, à ce moment là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 11 – DOUCHES

En raison de la crise sanitaire, les douches et vestiaires ne seront pas accessibles.

## 12 – PENALISATION – DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le respect du règlement (identité des coureurs, respect des sites, de l'éthique, assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...)

Tout coureur n'étant pas en possession de son dossard sur le parcours sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

- port du dossard non-conforme
- non respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- non respect des consignes données par le poste de contrôle
- utilisation d'un moyen de transport
- non assistance à un concurrent en difficulté
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve

## 13 – RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 60 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

## 14 – JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du Président de l'ASMJ Feuquières
  - des organisateurs
  - du responsable de l'équipe médicale
  - ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du club organisateur.
- Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## 15 – MODIFICATIONS DU PARCOURS , ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis. En cas de condition météo trop défavorable, le départ peut être reporté de une heure au maximum. Au delà la course est annulée.

**En cas de mauvaise conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.**

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du président de l'ASMJ Feuquières

## 16 – ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

**Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

## 17 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

**Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée seront classés.** Aucune prime en argent n'est distribuée. Tous les inscrits recevront un lot de bienvenue.

Récompenses aux 3 premières équipes **ELLE et LUI**, 3 premières équipes **ELLE et ELLE** et 3 premières **LUI et LUI**

Médailles pour tous les enfants participants aux courses poussins et école d'athlé.

Coupes pour les 3 premiers garçons et 3 premières filles pour la course Benjamins

Récompenses pour la course populaire : Coupes pour le premier et la première de chaque catégorie.

En raison de la crise sanitaire, les résultats ne seront pas affichés sur place.

Ils seront disponible sur le Site : [asmjfeuquieres.e-monsite.com](http://asmjfeuquieres.e-monsite.com) et sur la page Facebook [asmj feuquieres 60960](https://www.facebook.com/asmjfeuquieres) .

## 18 – DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent accepte d'être pris en photo pour illustrer le site internet de l'association, ou pour toute autre utilisation dans le but de promouvoir les actions du club (presse...). Tout concurrent qui souhaite ne pas être pris en photo devra en faire la demande écrite, avant la manifestation.

## 19 – CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à ces différentes courses (inscription). Elle font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association ASMJ Feuquières. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.